

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/08-418-312 du 17/03/2008

VŒUX D'AFFECTATION DES MI/SE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Destinataires : Collèges - Lycées - LP publics

Affaire suivie par : Mme COMIER - Tel : 04 42 91 74 38 - Fax : 04 42 91 70 09

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de collecte des vœux d'affectation des MI SE pour l'année scolaire 2008-2009.

1 PERSONNELS CONCERNES

Tous les maîtres et maîtresses d'internat, surveillants et surveillantes d'externat, à l'**exclusion des assistants d'éducation**

2 SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION

Les surveillants souhaitant obtenir pour la rentrée scolaire 2008 un changement de **quotité et/ou d'affectation**, doivent formuler leurs vœux par **Internet**.

Il est rappelé que toute demande de modification de statut (MI → SE ou inversement) est irrecevable.

MODE D'ACCES AU SERVEUR ACADEMIQUE INTRANET :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

PERIODE D'ACCES :

Du mardi 18 mars au jeudi 27 mars 2008 inclus

Les candidats ont la possibilité de formuler six vœux portant sur :

E = Etablissement

C = Commune

Z = Zone

D = Département

Les agents désirant une quotité de 50 % doivent répondre «Oui » à l'option Demi service et « Non » à la question Temps complet.

L'accusé de réception qui sera adressé aux candidats après la fermeture du serveur devra être retourné au bureau des surveillants accompagné éventuellement des pièces justificatives avant le : **4 AVRIL 2008**.

Les modifications de quotité et d'affectation feront l'objet d'arrêtés adressés aux établissements.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer à la présente circulaire la plus large diffusion auprès des personnels concernés de votre établissement.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille